

**NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION
DE VOS COTISATIONS 2009****PROFESSION INDÉPENDANTE**URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

21120 940

A MONTREUIL, le 12 Octobre 2010

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

RÉFÉRENCES

NNI	261023818511549
N° Siret	40341595300021
N° TI	940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Page 1 / 1

Madame,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales obligatoires 2009 à partir des derniers éléments communiqués.

Compte tenu des cotisations provisionnelles déjà appelées, vous restez redevable des montants indiqués ci-dessous au titre de la régularisation annuelle (voir détail au verso).

Pour le paiement de ce complément de cotisations, un prélèvement mensuel sera effectué sur le compte suivant :

CODE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE : 30002
CODE GUICHET : 07650
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F

En cas de divergence sur les revenus pris en compte, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Cordialement,

Le Directeur

Dates	Montants
05 novembre 2010	608
06 décembre 2010	606
TOTAL	1 214 €

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2009

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	7 841
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	2 047

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2009

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	7 841	5.40	423		423	0	423
Formation professionnelle 2008 (base forfaitaire)	33 276	0.15	50		50	50	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	9 888	8.00	791		791	0	791
TOTAL			1 264		1 264	50	1 214 €

* dont 504 euros déductibles fiscalement